

# Préparation au concours interne d'accès au grade de Professeur certifié de Langue vivante étrangère

Plan Académique de Formation de la Délégation Académique de la Formation du Personnel de l'Education Nationale (DAFPEN) de l'Académie de Montpellier.

Cette formation s'adresse aux enseignants vacataires, contractuels qui souhaitent préparer le concours de recrutement du Capes interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) section langues vivantes étrangères.

Eligibilité : Le concours interne du Capes s'adresse aux agents titulaires ou non titulaires de la fonction publique pouvant justifier de trois ans d'exercice de service public et qui détiennent une licence (ou équivalent).

## **DEFINITION DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE du CAPES interne et du C.A.E.R. (Concours d'Accès à l'Echelle de Rémunération des Professeurs Certifiés secteur privé) section langues vivantes étrangères**

**Épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle** (coefficient 1) Le dossier est adressé par le candidat au Ministère fin novembre habituellement.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Ce dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de RAEP comporte deux parties. :

- Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue le cas échéant à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury portent sur : • la pertinence du choix de l'activité décrite ; • la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ; • la structuration du propos ; • la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ; • la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ; • la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

## **DESCRIPTIF DES EPREUVES D'ADMISSION EN LANGUES VIVANTES ETRANGERES**

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98528/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-langues-vivantes-etrangeres.html>

Épreuve professionnelle en deux parties (coefficient 2). Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

- **Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère** (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. • Durée de la préparation : 2 heures • Durée de l'exposé : 30 minutes maximum • Durée de l'entretien : 25 minutes maximum. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi

d'un entretien. Le candidat n'a pas le choix du niveau d'enseignement (collège ou lycée). Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

- **Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère.** • Durée : 30 minutes maximum. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document vidéo en langue étrangère dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère. Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

### **MODALITES DE LA FORMATION :**

Elle a lieu habituellement à la Faculté d'éducation de Montpellier mais en raison de la crise sanitaire, elle se fera en visioconférence au moins jusqu'en décembre 2020. Elle est constituée d'environ une dizaine de séances de 3/4h se déroulant le mercredi après-midi. Elle inclut des simulations en vue des épreuves orales d'admission ainsi que des co-interventions interlangues.

### **Contenus :**

- Actualisation et renforcement des compétences et connaissances des candidats en didactique et en pédagogie mais aussi au niveau linguistique et culturel.
- Développement des connaissances relatives aux programmes des différentes classes et au cadre défini par le CECRL et le référentiel des compétences des métiers du professorat.
- Accompagnement à l'élaboration du dossier RAEP et suivi personnalisé des candidats en présentiel et à distance.
- Analyse réflexive du parcours professionnel en vue de la mise en perspective des choix didactiques.
- Entraînement au développement des compétences de communication, à la présentation structurée et problématisée de documents à l'oral et à l'écrit ainsi qu'à l'entretien en langue étrangère.
- Bibliographies et sitographies.

Visioconférence d'information via l'application Starleaf :

**Le mercredi 24 Juin de 17h à 18h30**

Merci de nous contacter par mail pour envoi du lien nécessaire à [maryse.vozelle@ac-montpellier.fr](mailto:maryse.vozelle@ac-montpellier.fr)

Les formatrices/formateur:

Anglais : Patricia Monjo

[patricia.monjo@umontpellier.fr](mailto:patricia.monjo@umontpellier.fr)

Denise Mercer

[denise.mercer@umontpellier.fr](mailto:denise.mercer@umontpellier.fr)

Philippe Monteiro

[philippe.monteiro@umontpellier.fr](mailto:philippe.monteiro@umontpellier.fr)

Espagnol : Elisabeth Thibaud

[elisabeth.thibaud@umontpellier.fr](mailto:elisabeth.thibaud@umontpellier.fr)

Maryse Vozelle

[maryse.vozelle@ac-montpellier.fr](mailto:maryse.vozelle@ac-montpellier.fr)